



Service comptabilité
 Collège-Lycée Thérèse Chappuis
 52 rue Vaneau
 75007 Paris

A titre indicatif

TARIFS ANNUELS 2019-2020 COLLEGE

Frais fixes

Contribution des familles		1 600 €
<i>Réduction de 20% accordée à partir du 2^{ème} enfant inscrit.</i>		
Frais de demi-pension	1 repas	300 €
	2 repas	600 €
	3 repas	900 €
	4 repas	1 200 €
<i>L'engagement se fait pour l'année scolaire.</i>		
Le repas exceptionnel est facturé : 10 €		
Etude dirigée : 2 jours par semaine		400 €
APEL		25 €

L'association de parents d'élève (APEL) représente les parents et participe activement à la vie de l'établissement. La cotisation inclut l'abonnement à la revue « Famille et Education » et une partie de la cotisation est reversée à l'APEL Paris. La cotisation est facultative. Si vous ne souhaitez pas cotiser ou bien que si vous cotisez dans un autre établissement, merci d'en informer le service comptabilité.

Frais complémentaires en lien avec le projet éducatif

Journée d'intégration	15 €	
Voyage scolaire (4 ou 5 jours) selon les niveaux (prix ajusté à la rentrée)	≈ 400 €	
1 journée spirituelle	6 ^e	30 €
	5 ^e 4 ^e 3 ^e	15 €
Commande supplémentaire d'uniforme	Polo	15 €
	Sweat-shirt	25 €
Rachat carnet liaison (en cas de perte)	10 €	

REGLEMENT FINANCIER 2019-2020

L'inscription d'un élève dans un établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat implique pour les familles des conséquences financières.

Mode de règlement :

Le prélèvement est privilégié pour acquitter votre facture.

En début d'année un document SEPA sera à remplir sur lequel un RIB devra être collé pour permettre les prélèvements mensuels le 10 de chaque mois d'octobre à juin.

Au 10 juin, la facture annuelle doit être impérativement soldée.

Pour tout autre mode de règlement, merci de contacter la comptabilité :

Lundi au vendredi : 9h à 11h30 et 14h30-17h30
(En période scolaire)

Rejets ou impayés :

En cas de rejet d'un prélèvement ou d'un chèque, les frais bancaires retenus par la banque à l'établissement seront refacturés aux familles.

En cas d'impayé, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'enfant l'année suivante et confiera le dossier à notre service des contentieux.

Bourses des collèves (aide nationale attribuée)

Un dossier sera à constituer. Les informations vous seront données en début d'année scolaire.

Aides et solidarité

- Fonds de solidarité de l'établissement

Vous souhaitez soutenir l'établissement et des familles en difficulté, il vous sera proposé de cotiser selon un montant de votre choix qui sera ajouté à la facture annuelle.

- Fonds de dotation Louis Brisson

Vous souhaitez soutenir des projets réalisés par la Congrégation essentiellement dans les pays où les Sœurs sont en mission (ex. reconstruction d'une école après un tremblement de terre en Amérique du Sud, construction d'une école en Afrique du Sud...).

Le service comptabilité reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.